

Délibérations du jeudi 11 décembre 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **jeudi 11 décembre 2025, 09h15**, salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 21

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Raphaël MINJARD, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Erica DUMONT, Quentin MAGOGÉAT, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Mathias CHASSAGNEUX, Olivier DAMOUR ;

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Perrine RULLIER, Léo MATHEY-MAGLICIA, Robin COLLIN-STIAK ;

Représenté.es : Françoise ORAZI, François DAVID-CAMPS, Eva Marie GOEPFERT, Marie-Karine LHOMME, Salem KHCHOUM, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES ;

Invités : Yanis GOURDON, Sylvie DADOMO ;

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

INFORMATIONS ET ÉCHANGES

01 – Avancement de l'accréditation et calendrier

Nous devons faire 25 000h d'économie sur l'offre de formation. Ces efforts sont lourds et compliqués. Nous avons eu des alertes d'autres universités, par exemple pour l'UPJV, c'est 54 000h d'économie qui doivent être réalisées, l'Université de Lille accuse un déficit exceptionnel qui va se traduire sur une réduction de l'offre de formation. Avec tant de convergence, c'est bien qu'il y a un sous financement étatique de nos universités. Nous allons donc essayer de limiter au maximum l'impact de ces économies.

Pour réaliser ces économies, nous avons 3 leviers :

- **Un certain nombre de postes transversaux** : La LV1 et les activités du SUAPS vont basculer de 20h à 18h à l'échelle de l'établissement, soit 2500h d'économie.
La suppression de l'ensemble des EO va nous faire économiser 2400h.

Une économie sera aussi demandée sur les PIM, à hauteur de 20%.

Un effort substantiel de 1000h sera demandé sur les préparations aux agrégations. Cela s'inscrit dans le cadre des réflexions menées dans le cadre de la réforme des enseignements, interrogeant sur la pérennité de l'agrégation, notamment externe.

La suppression des Masters MEEF mais en partant sur une hypothèse extrêmement prudente, que nous chiffrons simplement à 3000h.

L'optimisation des groupes de TD : Le DGS a envoyé à l'ensemble des RAF et des directions de composantes une note invitant à penser l'optimisation des groupes de TD pour le second semestre. Au regard des effectifs réels inscrits, certains groupes sont en sous effectifs. Pour ce second semestre, nous serons dans une logique d'accompagnement. En 2026, nous monterons en charge pour rationaliser et optimiser ces groupes TD.

Nous avons aussi des dépenses OSE très hétéroclites, qui souvent sont des héritages de décisions prises au fil des ans. C'est extrêmement varié des associations sportives aux ateliers de pratiques culturels, mais aussi aux heures de colles etc.

Au total, c'est au moins 8300h d'économie réalisées sur l'ensemble des postes transversaux.

- **Accompagner des formations vers la fermeture** : 2 fermetures ont déjà été actées lors de la dernière CFVU. Rien n'est imposé. C'est toujours fait en concertation avec les responsables de parcours. Il n'y a aucune surprise sur les parcours qui vont devoir fermer. Nous avons une attention toute particulière sur les LP, notamment depuis l'arrivée des BUT. Si une bonne partie des LP ferment, c'est à la demande des équipes. On ne peut pas encore citer précisément les parcours qui vont fermer. Ces fermetures de parcours vont représenter 6500h d'économie.
- **Réduire l'ensemble des enveloppes de licence et de master** : nous y sommes contraints. A rebours d'un scénario initial qui aurait dû être de -10% pour tout le monde, nous visons des réductions de -5% d'enveloppe pour toutes les mentions de licence, et -3% pour toutes les mentions de masters. Le bémol, c'est que ce sont des chiffres de base. Pour certaines mentions de master, qui sont très couteux en volume horaire (500/600h, ou bien à 90% en CM), la contribution sera au-delà de -3%. Mais pour ceux qui rentrent dans les critères de la note de cadrage votée et adoptées par nos instances, on restera sur -3%.

Tous ces leviers devraient nous faire économiser 20000h, sur les 25000. Les 5000 restantes devraient pouvoir se faire avec des conversions d'heure de CM en heure TD par exemple.

En CFVU du 23 janvier 2026, sera votée la liste des mentions maintenues pour la prochaine accréditation, pour un vote en CA du 30 janvier 2026. Pendant ce même CA, il y aura le vote d'une enveloppe globale de l'offre de formation pour l'ensemble de l'établissement. La ventilation de ces enveloppes sera débattue en CFVU exceptionnelle le 13 février 2026.

Remarque : « Si l'état maintient ses engagements ». A quel moment avons une certitude que l'état va maintenir ses engagements ? On sait que le budget pour l'année prochaine n'est toujours pas voté...

Réponse : Le ministère reste silencieux, nous n'avons pas plus d'information.

03 – Bilan d'activité de la cellule de signalement DHVSS

Il y a eu 21 signalements enregistrés en 2024-2025, et 58 signalements en 2023-2024, soit une baisse de -63 %

Sur ces 21 signalements, 14 (67%) sont arrivés via la DAJIM, 4 via le SSE (19%), et 3 via le Service social (14%). Après un premier contact, 86% des signalements ont donné suite, 14% n'ont pas donné suite malgré une relance.

Parmi les 21 signalements, 12 concernent des faits de discrimination, 11 des faits de harcèlement, 3 des faits d'agressions physiques, et 3 pour d'autres faits.

Les 12 signalements pour des faits de discriminations concerne à 42% des discriminations sur l'origine ethnique, à 17% des discriminations sur les convictions religieuses, 8% des discriminations sur l'apparence physique, 8% des discriminations sur la situation de handicap, 8% de non qualifiés, et 17% de discriminations sur d'autres critères.

Les auteurs des faits signalés sont à 43% des personnels de l'Université, à 33% des étudiantes et étudiants, à 14% des personnes autres ou extérieures, et pour 10%, ce n'est pas précisé.

Les faits ont eu lieu à 62% sur le campus, à 19% sur un réseau social privé, à 10% dans un lieu privé, à 5% sur un réseau social de l'Université, et pour 5% ce n'est pas précisé.

Retours sur la plateforme :

- SSE : des dysfonctionnements de la plateforme ont été signalés par des usagers.
- ASS : la mention « je souhaite des informations sur les associations d'aide aux victimes » ne permet pas vraiment de comprendre le champ d'action du service social qui propose un accompagnement psychosocial

Retours sur le nouveau fonctionnement / recommandations :

- La pluralité et la variété des situations demandent un accompagnement qui peut prendre des formes variées, ce qui rend les comptes rendus effectifs complexes
- Encore beaucoup de signalements passent hors de la plateforme, ce qui rend la connaissance de la problématique à Lyon 2 complexe (via les bilans).
- Importance d'une prise de RDV rapide, ce qui n'est pas toujours possible au vu des plannings de chaque partie
- Formulaire demanderait à être simplifié / clarifié : laisser plus de place au champ libre
- La Cellule et son fonctionnement semblent encore très peu connus : renforcer et améliorer la communication sur le sujet (identité graphique à revoir et plan de communication à concevoir)

Remarques : Cette cellule reste très méconnue, et on ne sait pas comment elle fonctionne et quels peuvent en être les débouchés. Il y a un travail à faire sur le fait que cette cellule peut aussi agir sur des actes qui se sont déroulés en dehors de l'Université, dès lors que l'étudiant est inscrit à l'Université.

Réponse : Nous avons toutes et tous un rôle à jouer dans la communication sur cette cellule, qui ne peut en effet pas fonctionner sans l'accord de l'étudiante ou de l'étudiant.

Remarques : A-t-on une explication sur la baisse des signalements enregistrés ? Vous avez parlé de signalements reçus par des personnels hors plateforme, comment sont-ils traités ? Y a-t-il une différence entre les campus, car on sait que l'ambiance, l'architecture des lieux peut jouer. Comment arrive-t-on à 3% de cas discrimination, quand la moyenne basse nationale est à 10% ?

Réponse : Oui, des signalements ne passe pas par la plateforme, mais ceux-ci sont remontés aux services compétents. Dès lors qu'il y a signalement, il y a prise en charge sérieuse. Nous n'avons pas pris en compte cette variable des lieux, nous le prendrons en compte à l'avenir.

Remarques : Pour la communication de la cellule, il y a des affiches partout dans les campus, mais encore faut-il les regarder. Le travail qui reste à faire est conséquent.

Réponse : Nous avions deux ambassadeurs pour la cellule l'an passé, et deux autres vont être recrutés cette année. Nous avons aussi augmenté le temps de travail de la sage-femme du SSE pour assurer la coordination de ce travail et avoir plus de temps humain. C'est une réflexion qui est également en travail à l'échelle de la COMUE.

Remarques : Les enseignants et/ou les BIATSS interviennent beaucoup lorsqu'on reçoit des signalements. Avez-vous des chiffres sur ces remontés ? Avez-vous des chiffres sur les déclarations avérées et celles qui sont erronées soit par mauvaise catégorisation des faits, soit par fausse déclaration ?

Réponse : En termes quantitatifs, non. Mais la DAJIM peut dire qu'une majorité de cas relève de tension entre étudiant qui vont être plutôt des problématiques relationnelles, ce qui nous fait faire le lien avec la clinique de la médiation. C'est compliqué de dire si un signalement est justifié ou non.

ADOPTIONS

Schéma directeur de la vie étudiante

02 – Schéma directeur de la vie étudiante

Est présenté en CFVU le Schéma directeur de la vie étudiante pour 2025-2030.

Le SDVE traduit la volonté de traduire une politique de l'établissement en matière de vie étudiante, et qui s'ancre au regard des besoins identifiés sur le territoire, sur nos campus. Il révèle une volonté d'améliorer les conditions et la qualité de vie étudiante, en permettant une réussite plurielle, en visant une égalité des chances et en renforçant l'attractivité de l'établissement à l'échelle du territoire. C'est un outil de pilotage concret de la politique de vie étudiante et de campus, qui donne une vision stratégique, transverse et pluriannuelle.

C'est une démarche qui a été concertée, regroupant énormément de collègues, d'étudiantes et d'étudiant, acteurs et actrices de la communauté universitaire. Le SDVE a été construit avec le schéma de la COMUE, le Plan Avenir et le Schéma directeur du handicap.

La démarche :

Diagnostic de l'existant, avec 3 GT qui ont permis de développer des axes prioritaires, desquels ont émergés un certain nombre de besoins, et ensuite cela a donné lieu à une mise en forme de propositions concrètes qui ont été discutées avec les services pour voir la faisabilité et la pertinence de chacune des actions. Et enfin, c'est la mise en forme du SDVE et son vote en instance.

Ce SDVE est donc passé par un COPIL, un COTECH, des GT, il a été lu et relu par un certain nombre de personne. C'est un plaisir de le présenter aujourd'hui, car nous aboutissons sur un travail qui est plutôt intéressant.

Ce SDVE comporte 6 axes stratégiques : accueil vie des campus, l'animation vie des campus, santé et inclusion, solidarité et bien vivre, accompagnement dans les études, citoyenneté. Chacun de ces axes est décliné en 25 thématiques.

Il faut souligner tout le travail effectué de la part de la DVEC et de toutes les personnes qui ont contribué à ce projet.

Questions : Y a-t-il un budget prévu pour mener à bien toutes ces actions ?

Réponses : Une partie sera financée avec la CVEC. Toutes les actions ne seront pas menées en une année, et leur mise en œuvre doivent encore être réfléchies. C'est un projet qui s'inscrit dans le temps.

Remarque : Ce travail est monumental. Toutes les équipes sont à féliciter. Mais avec ces grandes lignes, le travail à faire est aussi conséquent, et relativement ambitieux, donc il faudra donc veiller à préserver les moyens humains mis en œuvre.

Réponse : Vous avez tout à fait raison, il y a déjà 83 actions qui sont en cours, avec une étape de concertation pour chacune d'entre elle en amont. Les équipes ont estimé pouvoir être mesure de les mener à bien.

Remarques : Le SDVE est aussi une manière de présenter un état des lieux de la vie étudiante, et qu'il y a une marge de choses à mettre en place.

Remarque : Le COSIE a participé à un GT, il me semblait qu'il y avait un temps d'arbitrage sur les fiches actions notamment, qui incluent le COSIE. Nous avons aussi sur une action -le tutorat- une étude de faisabilité. Qui en sera chargé ?

Réponse : C'est une des actions, avec le respect des lieux, qui effectivement ont des incidences sur d'autres services. Dans les fiches actions il y a des pilotes qui sont identifiés. Pour l'étude de faisabilité, c'est le Service de la Vie étudiante qui sera en charge du pilotage de ces deux éléments.

Remarque : Et c'est pareil pour la recherche de financement ?

Réponse : Oui, c'est un travail que l'on fait aussi conjointement, comme tous les sujets de la vie étudiante.

Nombre de présents ou représentés : **21**
Vote 01 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
21	0	0	0

Fait à Lyon, le 11 décembre 2025

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

